

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE
Option A : STYLISTE VISAGISTE
Session 2003
E2 – U20 – COLORATION PERMANENTE
Durée : 1 h 30

Pour un modèle masculin ou féminin pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête comportant au moins 50 % de cheveux blancs et/ou un centimètre minimum de repousse, il est demandé une permanente sur tête entière suivie d'un séchage mettant en valeur le dessin de frisure.

La permanente est évaluée sur cheveux mouillés et sur cheveux secs.